

LOURDES 2026

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénoms) :

Père Mère Tuteur

Adresse :

Code Postal : Ville

Téléphone :

Autorise mon fils, ma fille (nom, prénoms et date de naissance du mineur) :

.....

A participer au pèlerinage diocésain organisé du 21 au 25 juillet 2026 à Lourdes

Je l'autorise à participer aux activités prévues pour les jeunes.

Je l'autorise à voyager seul en cas de nécessité.

En cas d'extrême urgence, j'autorise la directrice du pèlerinage, ou le responsable mandaté par lui à faire procéder à toutes les interventions médicales ou chirurgicales qui s'avèreraient absolument nécessaires pour la santé de mon fils – ma fille.

je demande à être avisé dès que possible par téléphone, au numéro suivant :

.....

Fait à : Le :

Faire précéder la signature de la mention « BON POUR AUTORISATION »

Pour qu'un mineur puisse participer à la sortie sans la présence de ses parents (père-mère-tuteur), il est nécessaire que soit fournie une autorisation signée par l'un des parents au moins ou par la personne qui a effectivement la garde du mineur, en application des articles 108-2 et 371-3 du code civil. Cette autorisation parentale transfère automatiquement à l'organisateur du pèlerinage la responsabilité civile sur le mineur.

Assurance du pèlerinage : MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE